



Ville de Saint-Denis-en-Bugey

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 12 septembre 2025 A 18 H 30

Présents : Pascal COLLIGNON, Béatrice RIQUELME, Marie-Madeleine DIALLO, Jean-Marc FOGOLIN, Valérie CAUWET-DELBARRE, Claude LABAT, Viviane MAZUE, Géraldine VOLUET, Yvon BALON, Florence FERRANHO, Salvador PARINI, Sandrine DELERIS, Henri-Pierre ZITO, Marie-Line GELEOC.

Excusés :

Guy CAGNIN a donné pouvoir à P. COLLIGNON
Véronique MALEYSSON a donné pouvoir à G. VOLUET

Absents :

Michaël BRAZ
Julien RIVAUX
Arnaud BEGOT

Secrétaire de séance : Marie-Madeleine DIALLO

Début de la séance : 18h30

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 2/ DM n°1
- 3/ ALEC Ain IMPACTE
- 4/ Décisions du Maire

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 2 juillet

Le compte rendu de la séance du 2 juillet 2025 est adopté sans observation

2 / Décision Modificative n° 1

Madame DIALLO explique qu'il convient de réajuster certains comptes comme indiqué dans le tableau suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
6413 (non titulaire)	+ 10 000	6419 (atténuation de charges)	+ 4 000
6450 (Charges)	+ 20 000	73212 (dotation solidarité)	+ 10 000
60621 (Combustible)	'- 10 000	741121 (dotation solidarité)	+ 3 000
648 (autres charges de personnel)	'- 3 000		
TOTAL	17 000	TOTAL	17 000

DEPENSES D'INVESTISSEMET		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
2111 (réserves foncières)	- 615		
27638 (Créances autres établissements)	+ 615		
TOTAL	0	TOTAL	0

Le conseil accepte, à l'unanimité, les écritures pour la décision modificative n°1.

3/ ALEC Ain IMPACTE

Monsieur le Maire rappelle que dans la continuité des actions engagées depuis 2022, la CCPA confie à la SPL ALEC AIN de mettre en œuvre un service d'économe de flux pour accompagner les communes et l'EPCI dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques pour la période 2025-2027.

En signant la charte la commune s'engage à

- Valider en conseil municipal l'accompagnement de ses projets par la SPL ALEC AIN dans le cadre de la démarche économe de flux - IMPACTE,
- Signer la présente charte et en faire état auprès de son conseil municipal ainsi que de ses services concernés ;
- Faciliter le travail de la SPL ALEC AIN et la collecte d'information en désignant un interlocuteur dédié, élu ou technicien ;
- Prendre en considération les recommandations de la SPL ALEC AIN à toutes les étapes du projet (phases de pré-études, programmation, choix de la maîtrise d'œuvre, conception, réalisation des travaux, réception et exploitation) ;
- Assurer la légitimité de ces recommandations vis-à-vis des autres acteurs du projet ;
- Tenir informée la SPL ALEC AIN de l'avancement à toutes les étapes du projet ;

- Spécifier clairement le montant des investissements liés aux travaux d'amélioration énergétique dans le marché de travaux signé.

Le conseil autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention

4/ Décisions du Maire

Le Maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

Acceptation d'un don, Signature du marché avec RPC pour la livraison des repas cantine, 2 renouvellements de concession cimetière, achat d'un caveau communal, Achat d'une caverne, signature des marchés pour les travaux de rénovation de la Mairie et des vestiaires (8 lots) (jusqu'au n° 37/2025)

Pour les DIA, aucun droit de préemption n'a été fait (n° 14/2025 et jusqu'au n° 23/2025)

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de rénovation de la Mairie et des vestiaires commenceront en octobre. Il indique également que, suite à la commission finances au cours de laquelle une question avait été posée pour les travaux d'électricité de l'église, ces travaux, selon la jurisprudence, incombent bien à la Mairie.

Il précise également que le programme d'éclairage public prévu en 2025 est terminé.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une pétition est en cours sur les réseaux pour la fermeture du site de la Tour.

La séance est levée à 19h05

Le Président

Le Secrétaire